



**ASSOCIATION FALICOUN TRAIL PLAISIR**

Mairie de FALICON

3 place Marcel EUSEBI

06950 FALICON

# **REGLEMENT DES TRAILS DE LA RATAPIGNATA**

## **Edition 2021**

**Le présent règlement pourra être modifié par l'organisateur jusqu'au jour de la course afin de s'adapter aux conditions sanitaires et respecter les recommandations imposées par les autorités.**

### **1. DEFINITION**

Les Trails de LA RATAPIGNATA sont des courses pédestres empruntant un cheminement le plus naturel possible, au départ de FALICON. Les courses au programme de l'édition du dimanche 24 octobre 2021 sont les suivantes :

- La petite RATAPIGNATA – 7 Km, avec 375 D+
- Le Trail de la RATAPIGNATA – 13 Km, avec 750 D+
- La Grande RATAPIGNATA – 21 Km, avec 1300 D+

### **2. INSCRIPTIONS**

#### 2.1. Participation

a) La participation aux Trails de la RATAPIGNATA est individuelle. Selon les directives gouvernementales afférentes à la lutte contre la COVID-19 un pass-sanitaire ou tout autre justificatif portant la mention "Absence d'ARN du coronavirus SARS-CoV-2 (négatif)" sera demandé au retrait des dossards et avec une validité allant jusqu'au jour de la course.

b) Les Trails de la RATAPIGNATA sont ouverts aux compétiteurs détenteurs d'une licence en cours de validité délivrée par :

- La Fédération Française d'Athlétisme (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Association of Athletics Federations)
- La Fédération Française de Triathlon (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Triathlon Union)
- La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

Elle est également accessible aux non licenciés, sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 365 jours à la date de l'épreuve est à fournir. L'absence de ce certificat motive l'exclusion de fait de la course, l'organisation se réserve le droit de remboursement.

c) Chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur, et de la spécificité de l'épreuve, et d'être parfaitement entraîné pour cela. Il *doit* juger personnellement de ses propres capacités physiques en rapport aux conditions météorologiques *le jour de l'épreuve*.

d) Âge minimum :

- La petite RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 16 ans et plus (CADET-TE)
- Le Trail de la RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus (ESPOIR)
- La grande RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus (ESPOIR)

e) Les inscriptions sont limitées en dossards :

- La petite RATAPIGNATA: 130 dossards
- Le Trail de la RATAPIGNATA: 200 dossards
- La grande RATAPIGNATA: 150 dossards

f) L'inscription est nominative.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage, dès lors qu'elle en aurait connaissance.

## 2.2. Engagement

Toutes les inscriptions se feront soit :

- par courrier jusqu'au 19 octobre à FALICOUN TRAIL PLAISIR 3 place Marcel EUSEBI - 06950 FALICON
- en ligne : sur <https://www.njuko.net/trail-de-la-ratapignata-2021> jusqu'au vendredi 22 octobre 2021

## 2.3. Frais d'inscription

Droits d'engagement course :

- Trail de la petite RATAPIGNATA : 10€
- Trail de la RATAPIGNATA : 15€
- Trail de la grande RATAPIGNATA : 20€

## 2.4. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er août 2021. Les inscriptions seront clôturées le vendredi 22 octobre 2021 à midi au plus tard.

## 2.5. Retrait et attribution des dossards

Les numéros sont attribués par l'organisateur.

Les dossards sont à *retirer à la Brasserie de NICE, 14 avenue VILLERMONT à Nice le :*

**samedi 23 octobre de 10h à 12h et de 15h à 18 h.**

Et au départ, le jour de l'épreuve le dimanche 24 octobre de 7h à 8h30 si le dossier est complet. AUCUN DOCUMENT NE SERA ACCEPTE CE JOUR LA, HORMI LE PASS SANITAIRE.

## **3. ANNULATION**

Pour des raisons de sécurité, sur décision Préfectorale, ou respect des conditions sanitaires l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou de l'annuler. L'inscription sera automatiquement reportée à l'édition de l'année suivante.

## **4. MATERIEL OBLIGATOIRE :**

- Téléphone portable allumé avec le numéro du PC Course : 06 87 77 21 01
- Sifflet
- 500mL de réserve d'eau sur les 7Km et 13Km et 1L sur le 21Km
- Couverture de survie
- Gobelet réutilisable pour tous les ravitaillements (aucun gobelet sur le parcours)

## **5. PARCOURS**

- Trail de la petite RATAPIGNATA : parcours de 7km et 375D+ (Départ 9h15)
- Trail de la RATAPIGNATA : parcours de 13km et 750D+ (Départ 9h00)
- Trail de la grande RATAPIGNATA : parcours de 21km et 1300D+ (Départ 8h30)

Les parcours sont disponibles sur le site **de la RATAPIGNATA** : <http://www.traildelaratapignata.com>

Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des rubalises, piquets et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie du parcours, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin existant ou jonction avec signalisation par rubalise.

Les reconnaissances des parcours ne sont autorisées qu'à partir du 1er septembre de l'année en cours, veillez à prendre vos précautions en consultant les arrêtés municipaux de chacune des communes traversées, relatif aux battues administratives et à la chasse.

L'organisateur souhaite sensibiliser les participants au respect des propriétés agricoles et pastorales et demande aux participants d'éviter tout bruit inutile à proximité des troupeaux et recommande à chacun la lecture du guide « Face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter »

Les parcours seront entièrement dé-balisés dans les jours suivant la manifestation.

## **6. DÉROULEMENT**

Les départs des Trails RATAPIGNATA sont espacés de 30mn, des vagues pourront être envisagées sur décision gouvernementale et afin de respecter des conditions sanitaires. Une barrière horaire sera mise en place pour le parcours du 21Km au niveau de la bifurcation 13/21 après 2 heures de course. Les concurrents seront reclassés sur le parcours du 13Km avec une pénalité d'une 1/2 heure, ajoutée à leur chrono.

A l'arrivée les puces de chronométrage seront récupérées par l'organisation. Toute puce perdue ou détériorée sera facturée.

## **7. RAVITAILLEMENTS**

Les courses se déroulent en semi-autosuffisance, des ravitaillements seront mis en place :

- A l'arrivée pour le Trail de la petite RATAPIGNATA
- Sur le parcours, puis à l'arrivée pour le Trail de la RATAPIGNATA
- Sur le parcours, puis à l'arrivée pour le Trail de la grande RATAPIGNATA

Les ravitaillements sont composés de liquides et solides. Dans une démarche écologique et sanitaire aucun gobelet plastique ne sera disponible sur le parcours, les participants doivent disposer de gobelet réutilisable pour le ravitaillement.

## **8. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE**

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route ainsi que les consignes prévues par les organisateurs et signaleurs en poste.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours

Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve, ainsi que faire évacuer et/ou hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessite

En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, appelez directement le 15 ou le 112

Le participant qui abandonne remet son dossard à un signaleur. Il doit IMPÉRATIVEMENT prévenir l'organisation de son abandon (n° PC Course).

L'organisation tient à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes, en particulier, prendre le temps d'informer le bénévole le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins. Les participants se doivent assistance mutuelle.

Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande, le crédit temps alloué correspond au temps écoulé entre le premier appel au numéro de secours et l'appel suivant la prise en charge par l'équipe de secours.

L'équipe de secours et/ou un bénévole attestera de la position du concurrent et l'heure de son appel

Les concurrents doivent adopter un code d'honneur de bonne conduite et de fair-play, notamment en cas de dépassement.

## **9. CATÉGORIES**

Les catégories d'âge sont consultables sur le lien suivant :

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

Les Catégories d'âge 2021 (valable jusqu'au 31 octobre 2021, ces catégories changeront le 1er novembre 2021)			Détails des catégories Masters		
CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1986 et avant	Masters H et F	M0	1986 - 1982
Seniors	SE	1987 à 1998		M1	1981 - 1977
Espoirs	ES	1999 à 2001		M2	1976 - 1972
Juniors	JU	2002 et 2003		M3	1971 - 1967
Cadets	CA	2004 et 2005		M4	1966 - 1962
Minimes	MI	2006 et 2007		M5	1961 - 1957
Benjamins	BE	2008 et 2009		M6	1956 - 1952
Poussins	PO	2010 et 2011		M7	1951 - 1947
École d'Athlétisme	EA	2012 à 2014		M8	1946 - 1942
Baby Athlé	BB	2015 et après		M9	1941 - 1937
				M10	1936 et avant

## **10. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

*Les épreuves des Trails de la RATAPIGNATA, donnent chacune lieu à un classement où chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps imparti est classé.*

*- Trail de la petite RATAPIGNATA : les 3 premiers du scratch homme et femme*

*- Trail de la RATAPIGNATA : les 5 premiers du scratch homme et femme et le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie homme et femme, sans cumul avec le scratch. Pour les catégories MASTER, elles seront regroupées comme suit : M0-M1, M2-M3, M4-M5, M6-M7, M8-M9-M10,*

*- Trail de la grande RATAPIGNATA : les 5 premiers du scratch homme et femme et le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie homme et femme, sans cumul avec le scratch. Pour les catégories MASTER, elles seront regroupées comme suit : M0-M1, M2-M3, M4-M5, M6-M7, M8-M9-M10,*

## **11. RÉCLAMATIONS**

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou bénévole ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité.

L'autocontrôle garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes donnant lieu à des pénalités (ci-dessous).

La réclamation doit faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant : résumé de l'incident, position sur le parcours et évaluation du temps gagné

Tout concurrent mis en cause est entendu par l'organisateur.

## **12. PÉNALITES**

Fautes donnant lieu à des pénalités, allant de l'avertissement à la disqualification (à l'appréciation de l'organisateur) :

- Non-respect du code de la route
- Non suivi du parcours (coupe de sentier)
- Jet de détritrus
- Non-respect d'autrui (organisation, bénévole, concurrent)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Défaut de dossard visible
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste.

## **13. ASSURANCES**

L'organisation souscrit à une assurance FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail – Mutuelle des sportifs) couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi que des participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers, à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

**Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.**

## **14. DROIT À L'IMAGE**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayant droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou règlementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de sa promotion du Challenge Trail Nature 06.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir la newsletter du Challenge Trail Nature 06 du Conseil Départemental.

## **15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve par non-respect du règlement.